

# Procès Verbal de Séance

## DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 16 Janvier 2018

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 12  
- présents : 10  
- votants : 10

L'an deux mille dix-huit

le seize janvier à dix-huit heures et quinze minutes  
le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,  
sous la présidence de M Thomas LESUEUR Président.

**Date de la convocation :** 8 janvier 2018.

**Présents :** Mesdames Annie LUCAS, Virginie LARSONNIER, Céline MOERCANT (pouvoir de Aurélie BERGERON), Messieurs Thomas LESUEUR, Thierry MICHEL (pouvoir de Stéphane THOUMSIN) arrivé à 18h24, Philippe LECAM, Julien BONNEMENT, Jean PECHO, Thierry HOUPY et Xavier DENEUFBOURG

**Absents excusés :** Madame Aurélie BERGERON, Monsieur Stéphane THOUMSIN

**Absentes :** Mesdames Elodie MINOUFLET et Jennifer MEBREK

**Secrétaire de séance :** Annie LUCAS

-Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017 est adopté à l'unanimité des présents. Avec une remarque de Monsieur Xavier Deneufbourg qui précise que le réaménagement des classes de Montiers s'est fait pendant le Présidence de Mademoiselle Deneufbourg.

### 1) **Décision modificative au BU2017**

Monsieur le Président informe les membres de la nécessité de prendre une deuxième décision modificative sur le Budget 2017 afin de pouvoir finir l'exercice.

L'article 611 « Contrats de prestations de services » qui avait été mis à 0 au budget initial doit couvrir les dépenses des repas fournis par la SAGERE. Il manque 8 000€ pour payer les factures de novembre 2017. La fréquentation de la cantine a connu une progression en 2017, nous sommes passées de 15 000 repas servis en 2016 à 23 500 en 2017.

Monsieur le Président souhaite proposer au Conseil de régulariser une facture de 2016. Il rappelle que la dernière facture Léo Lagrange en date du 9 décembre 2016 n'a pas été payée. Elle avait été mandatée par la secrétaire mais non transmise par le Président car le montant n'était pas conforme à l'avenant N°4 passé en délibération le 15 décembre 2015. (montant réclamé 43 208,13€).

Le Président informe les membres que Léo Lagrange a revu sa facture en date du 21 décembre 2017 pour un montant de 32 969.23€.

Afin de pouvoir honorer cette dépense sur le BU2017, le Président propose de régler cette facture sur le BU2017.

Sur avis de Madame Lieuré, au vu des réalisations en recette à l'article 7067, 105 116.74€ pour un BU2017 de 77 000€ au 14 janvier 2018.

Le Président propose d'augmenter le Budget en recette à l'article 7067 de 40 000€ et d'augmenter en dépense l'article 611 de la même somme.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

En dépense, Chapitre 011 « Charges à caractère général »

- 611 « Contrats de prestations de services » + 40 000,00 €

En recette, Chapitre 70

- 7067 « Redevances et droits des services périscolaires » + 40 000,00 €.

## 2) Prêt bancaire

Monsieur le Président informe les membres que des contacts ont été pris avec les banques pour l'obtention d'un emprunt pour le financement du Groupe Scolaire.

La Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et le Crédit Agricole ont été consultés.

Etablissement	Période	Taux (trimestrielle)	Proposition
Caisse des dépôts		Livret A +1%	Financement que 50% par rapport au montant Peu de flexibilité
Banque Postale	N'accompagne pas ce type de projet		
Caisse d'Épargne	24 mois	0.55%	Crédit Relais (3.5M€)
	20 ans	1.79%	1.2M€ - coût 230 244 €
	25 ans	2.03%	1.2M€ - coût 333 124 €
Crédit Agricole	24 mois	0.90%	Ligne de préfinancement (3.5M€)
	25 ans	1.86%	1.2M€ - coût 298 054 €
	25 ans	1.76%	2M€ - coût 476 490€
	30 ans	1.99%	1.2M€ - coût 396 527 €
	30 ans	1.87%	2M€ - coût 617 731€

La ligne de préfinancement d'un montant de 3.5M€ va permettre d'honorer les engagements pour la construction et d'attendre le versement des différentes subventions.

Le plan de financement restant estimatif, nous pourrions au moment voulu consolider la partie restant à charge du syndicat sur une prêt long terme.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de contracter un emprunt sous forme de ligne de préfinancement d'un montant de 3 500 000 € auprès de la banque Crédit Agricole Brie Picardie aux conditions susmentionnées,

DONNE POUVOIR au Président, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes

Monsieur le Président souhaite porter à la connaissance de tous, la charge que représenterait annuellement un emprunt de 2M€ pour les communes.

Base d'un prêt long terme de 2 M€, répartition de la charge annuelle par commune suivant répartition 2018		
	25 ans	30 ans
La Neuville-Roy	36 391 €	32 055 €
Léglantiers	19 691 €	17 345 €
Montiers	15 810 €	13 926 €
Pronleroy	15 241 €	13 426 €
Wacquemoulin	11 926 €	10 505 €

### 3) Fixation du taux de promotion d'avancement de grade (avant avis CT)

Vu l'article 35 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'article 49 modifié de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, 2e alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Avant la consultation pour avis du comité technique du Centre de Gestion de l'Oise,

Monsieur le Président informe le conseil syndical des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Président propose au conseil de fixer le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Taux %
Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint d'animation principal 2e classe	100

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Président de fixer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions à un avancement de grade à 100 %, suivant le tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Président à faire la saisine au Comité Technique

### 4) Informations et questions diverses

-Monsieur le Président rend compte de la réunion en Sous-Préfecture sur invitation de Mme Pussiau, sous-préfète de Clermont, le 8 décembre dernier. Une nouvelle réunion sera programmée prochaine pour établir le dossier de subvention DETR et FISL.

- Monsieur le Président fait un retour sur l'ouverture exceptionnelle de l'Accueil de Loisirs du 2 au 5 janvier, la fréquentation a été conforme à l'enquête malgré quelques désinscriptions de dernière minute pour maladie.

-Monsieur le Président rend compte de la visite de Monsieur Aurélien MOLLET, Conseiller d'éducation Populaire et Jeunesse (DDCS de l'Oise) le 3 janvier dans la structure. Le rapport ne nous a pas encore été transmis, mais il a trouvé la structure très bien tenue et très accueillant et n'a relevé que quelques petits écarts.

-Monsieur le Président informe de la demande de reprise à temps partiel thérapeutique de Madame Brigitte Lebel. Le comité médical doit se prononcer le 18 janvier. La reprise pourrait se faire dès le 22 janvier. Après échanges avec la direction de l'école, Mme Lebel et Isabelle Prévost (remplaçante de Mme Lebel), il est convenu pour la première période de 3 mois, que Mme Lebel reprendra uniquement le matin pour 3h30 et que le planning de Mme Prévost restera inchangé.

-Monsieur le Président informe que le syndicat est en dématérialisation totale depuis le 18 décembre dernier et qu'il est engagé pour le passage à la paie sous format RMH.

-Monsieur le Président informe de la tenue du 3<sup>ème</sup> Comité de pilotage le 22 décembre dernier et invite les membres à lire de compte-rendu disponible sur le site. Il informe du dépôt du permis de construire le 17 novembre et du premier retour des ABF demandant notamment des toitures 2 pentes.

-Monsieur le Président informe les membres avoir rencontré les enseignants et les représentants des parents d'élèves le jeudi 11 janvier pour validation de la phase APD du projet RPC.

-Monsieur le Président invite les membres au Vœux du syndicat qui se tiendront à partir de 19h30 à la Salle Associations avec les enseignants, le personnel et les représentants des parents d'élèves.

-Monsieur le Président informe les membres de la prochaine Commission Cantine le mardi 23 janvier à 18h30, salle Verte.

-Monsieur le Président informe les membres qu'une réunion pour travailler sur la création du budget 2018 sera programmée début février, les convocations seront envoyées dès que la date sera fixée.

-Monsieur le Président informe avoir eu l'information que notre demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France a été jugée recevable lors de la commission du mardi 9 janvier. Pour le Département, lors de la réunion du vendredi 12 janvier, notre dossier a été cité comme prioritaire.

-Monsieur le Président donne des nouvelles de la Classe découverte de M Gaudiard, partie dimanche matin pour une semaine à MONTCLAR. Les enfants sont bien arrivés. Les liens du Blog et de la page Photos ont été mis sur le site du SIRS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 10